

ASSOCIATION DU SOUVENIR AUX MORTS DES ARMÉES DE CHAMPAGNE ET A LEUR CHEF LE GÉNÉRAL GOURAUD

JUIN 1952

Notre Journée du Souvenir

Le dimanche 22 juin sera une grande date dans la vie de notre Association ; elle réunira la cérémonie annuelle à l'Eglise Saint-Louis des Invalides — l'Assemblée générale de l'Association — la cérémonie de la Flamme. Nous pensons que tous nos adhérents auront à cœur de participer aux cérémonies de cette journée.

I. — CEREMONIE ANNUELLE EN L'EGLISE SAINT-LOUIS DES INVALIDES

Elle sera célébrée le dimanche 22 juin, à 10 heures, à la mémoire du Général GOURAUD, des soldats français et américains tombés sur le front de Champagne et des membres défunts de l'association, en présence des représentants du Gouvernement, de l'Armée française et des Armées alliées, des délégués des différents corps constitués et des Associations d'Anciens combattants avec leurs drapeaux. La Maîtrise des Invalides assurera les chants. La messe sera célébrée par l'Abbé LOUIS, ancien combattant, et Monsieur l'Abbé GRASER donnera le sermon. La première quête sera faite pour l'entretien des ossuaires de Navarin.

II. — ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION

Tous les membres de l'Association sont convoqués à l'Assemblée générale, qui se tiendra le dimanche 22 juin, à l'issue de la cérémonie religieuse, à 11 h. 15, dans une salle de l'Hôtel des Invalides.

Au cas où des membres seraient empêchés, ils sont priés de renvoyer au Siège Social, avant l'Assemblée, la formule de pouvoir à détacher ci-dessous.

L'ordre du jour est le suivant :

- Lecture du rapport moral et du compte-rendu financier.
- Renouvellement statutaire du tiers du Conseil d'Administration.
- Réélection du bureau de l'Association.
- Fixation du montant de la cotisation.
- Questions diverses.

Des précisions seront données sur le pèlerinage à Navarin.

III. — CEREMONIE DE LA FLAMME

L'Association du Souvenir est désignée pour raviver la Flamme sous l'Arc de Triomphe, le dimanche 22 juin, à 18 h. 30. M. le général PRETELAT, Président, sera à la tête de la délégation des membres de l'Asso-

POUVOIR

Je soussigné
Membre de l'Association du Souvenir aux Morts des Armées de Champagne et à leur Chef le GENERAL
GOURAUD, donne pouvoir à
de me représenter à l'Assemblée générale du 22 juin 1952.

Signé :

Faire précéder la signature de la mention : Bon pour pouvoir.

ciation, que nous souhaitons aussi nombreux que possible. Nous pensons bien que tous les adhérents qui auront, le matin, assisté à la Messe aux Invalides, à l'Assemblée générale, se retrouveront à l'Arc de Triomphe le soir, pour rendre hommage à tous nos morts en la personne du soldat inconnu.

Rassemblement à l'angle de l'Avenue des Champs-Élysées et de l'Avenue Marceau, à 18 heures.

PÈLERINAGE A NAVARIN

D'accord avec nos Camarades de l'American Legion, nous avons fixé notre pèlerinage au dimanche 13 juillet. Mais il nous a été fait observer que ce même jour aurait lieu la cérémonie de DORMANS et que ces deux manifestations du Souvenir aux Morts de la Guerre pourraient se contrarier.

Aussi, c'est bien volontiers que nos camarades américains et nous-mêmes avons accepté de changer la date de notre pèlerinage, n'ayant qu'un seul désir, contribuer à l'Union des Combattants dans leurs manifestations pour leurs morts.

C'est donc le dimanche 20 JUILLET que se déroulera le pèlerinage à NAVARIN, sous le signe de la piété et de la simplicité, avec le concours d'une délégation de l'American Legion, qui déposera une couronne sur la tombe du Général GOURAUD, au nom des vétérans de la Rainbow Division qui a combattu en Champagne en juillet 1918.

Des détachements de l'Armée américaine et de l'Armée française participeront à la Cérémonie au Monument de Navarin.

Le programme est le suivant :

Départ de Paris, gare de l'Est : 7 h. 05. - Arrivée à Châlons à 9 h. 12. Des cars seront devant la gare, à la disposition des pèlerins. - Départ de Châlons : 9 h. 30. - Arrivée à Navarin à 10 h. 30. Une messe sera célébrée pour les morts à l'entrée des ossuaires. Absoute par Monseigneur l'Evêque de Châlons, en présence des autorités civiles et militaires et des Anciens Combattants.

11 h. 15 : dépôt d'une couronne sur la tombe du Général GOURAUD, par les vétérans américains. Sonnerie aux Morts. Défilé des troupes américaines et françaises.

11 h. 30 : départ pour le cimetière de Souain. Bénédiction des tombes.

12 heures : fin des cérémonies officielles. Dislocation.

Les pèlerins se réuniront devant l'église de Souain, pour prendre leur repas. Chaque pèlerin devra apporter son déjeuner. En cas de mauvais temps, des abris pourront recevoir les pèlerins pour leur déjeuner. On pourra trouver sur place un supplément de vivres et de boisson.

13 heures : Départ pour la visite des cimetières.

Cette année encore nous aurons le regret de ne pouvoir visiter, comme autrefois, un certain nombre de cimetières du front de Champagne, en raison des interdictions militaires.

Le cortège des pèlerins partira donc de Souain pour les cimetières de Minaucourt, Saint-Jean-sur-Tourbe et Suippes, où une cérémonie aura lieu au cimetière. De là, les pèlerins gagneront Châlons pour être assurés de prendre le train de 16 heures qui les conduira à Paris à 18 h. 15.

Les adhésions et participations doivent être adressées à M. MULLER, Trésorier, 47, Faubourg Saint-Antoine, à Paris (XI^e), ou à M. ANTOINE, délégué, 10, rue François, à Châlons-sur-Marne, avant le 1^{er} juillet.

Toutes précisions utiles seront données sur demande accompagnée d'un timbre pour la réponse. Le prix du transport par cars sera d'environ 300 francs par personne.

Nous insistons très vivement auprès des membres de l'Association et des Anciens Combattants pour qu'ils viennent très nombreux à notre pèlerinage du 20 juillet, qui sera une pieuse manifestation du souvenir à l'égard de nos Morts.